

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique

SITE NATURA 2000 FR1102007  
« RIVIERE DU VANNETIN »

BILAN 2020 DE L'ANIMATION DU DOCOB



Mars 2021



Illustrations de couverture :

Vues du Vannetin (© FDAAPPMA 77)

# Sommaire

---

<b>1. PREAMBULE</b>	<b>1</b>
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	1
1.1.1. <i>L'animation</i>	1
1.1.2. <i>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</i>	1
1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	2
<b>2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION</b>	<b>2</b>
2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	2
2.1.1. <i>Site Internet</i>	2
2.2. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION	2
2.3. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS	2
2.4. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	2
2.5. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE	2
2.6. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000	2
2.6.1. <i>Intégration des données Naturaliste à CETTIA</i>	2
2.6.1. <i>Rapportage sur habitats d'intérêt communautaire</i>	3
2.7. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	3
2.7.1. <i>Participation aux Formations, rencontre, colloques</i>	3
2.7.2. <i>Participation aux journées d'échanges Natura 2000</i>	3
<b>3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS</b>	<b>3</b>
3.1. PROJET ET TRAVAUX	3
3.2. SENSIBILISATION A LA SUITE DE TRAVAUX IMPACTANTS ET SIGNALEMENTS	3
3.2.1. <i>Barrages au pont de Milhard à Marolles en Brie</i>	4
<b>4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b>	<b>4</b>
4.1. CAMPAGNE DE PECHEs ELECTRIQUES	4
4.2. SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE EPAISSE ( <i>UNIO CRASSUS</i> )	5
4.3. CAMPAGNE D'ANALYSE D'ADN ENVIRONNEMENTAL : ANALYSE BIVALVES	5
4.4. PARTENARIATS	6
4.5. ENTRETIEN DES BERGES ET DU LIT DU VANNETIN – SMAGE DES 2 MORIN	6
<b>5. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES</b>	<b>6</b>
5.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES	6
5.2. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	6
5.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	6
5.4. ANIMATION DES MAEC	7

5.5.	AUTRES CONTRATS .....	8
5.6.	ANIMATION FONCIERE.....	8
<b>6.</b>	<b>GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.....</b>	<b>8</b>
6.1.	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE .....	8
6.1.1.	<i>Organisation de réunion du comité de pilotage .....</i>	<i>8</i>
6.1.2.	<i>Animation de groupes de travail .....</i>	<i>8</i>
6.1.3.	<i>Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat.....</i>	<i>8</i>
6.2.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE .....	8
<b>7.</b>	<b>COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB .....</b>	<b>9</b>
<b>8.</b>	<b>SYNTHESE .....</b>	<b>9</b>

## Liste des figures

---

Figure 1 : Territoire PAEC Brie Est porté par la CA77 (Source : CA77) .....	7
Figure 2 : Répartition des activités d'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » pour l'année 2020.....	9

# 1. PREAMBULE

## 1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102007 « Rivière du Vannetin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation depuis le 17/04/2014.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2013 et l'animation du site a débuté le 1er janvier 2014.

### 1.1.1. L'animation

La **Communauté de communes des 2 Morin** a été désignée pour porter l'animation du site.

Elle a passé un marché à bon de commande pour l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2018/2021**.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été retenue pour assurer cette mission.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'animation du site depuis 2014.

L'animation a changé en 2020 avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice en octobre 2020.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

### 1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de trois espèces d'intérêt communautaire :

- le chabot (*Cottus gobio/perifretum* – Code Natura 2000 : 1163),
- la lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).
- la mulette épaisse (*Unio crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Afin de préserver ces espèces, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
2. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
3. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
6. Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : la Mulette épaisse (*Unio crassus*),
7. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière,
8. Restaurer la qualité de l'eau,
9. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
10. Maintenir et développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles,
11. Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 28 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

## **1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE**

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

## **2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION**

### **2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA**

#### **2.1.1. Site Internet**

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2020 lorsque cela a été nécessaire.

### **2.2. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION**

En 2020, il n'y a pas eu de réunion d'information particulière.

### **2.3. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS**

En 2020, il n'y a pas eu de manifestation organisée.

### **2.4. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES**

Cette année à la suite du Covid 19, les animations scolaires n'ont pu avoir lieu.

Une animation scolaire au lycée professionnel de la Bretonnière à Chailly en Brie avait été organisée pour le mois de mars. Elle a dû être annulée à cause du Covid 19.

### **2.5. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE**

Tout au long de l'année, nous répondons aux questions des élus, riverains et usagers du site.

### **2.6. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000**

#### **2.6.1. Intégration des données Naturaliste à CETTIA**

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche d'inventaire de la biodiversité de l'Agence régionale de la Biodiversité. C'est pourquoi, les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain sont ajoutés dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ».

L'intégration des résultats des suivis écologiques dans cet outil permet également leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

### **2.6.1. Rapportage sur habitats d'intérêt communautaire**

Nous avons mis à jour et rapporté à la DDT 77, les bases de données concernant les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

## **2.7. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE**

### **2.7.1. Participation aux Formations, rencontre, colloques**

Nous avons participé à différents évènements :

- Réunion de présentation des PSE (Paiement pour Services Environnementaux) alternative aux MAEC, organisée par le Réseau Rural d'Île-de-France,
- Journée de formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) du 22 septembre 2020, organisée par Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et la DRIEE. L'objectif était d'acquérir les notions de base sur les espèces exotiques envahissantes, découvrir la liste régionale et la description des principales espèces exotiques envahissantes avérées. Un focus a été effectué sur la balsamine de l'Himalaya sur le site des « Rivières du Loing et du Lunain »,
- Webinaire organisé par l'OFB sur la mulette épaisse et les prélèvements d'ADNe,
- Webinaire organisé par l'OIEAU sur les méthodes de communication en matière de restauration des cours d'eau.

### **2.7.2. Participation aux journées d'échanges Natura 2000**

Nous avons participé aux journées d'échanges du réseau Natura 2000 :

- La journée découverte du site N2000 "Coteaux et boucles de Seine" et "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents" du 10 septembre 2020 organisée par le PNR du Vexin, le CBNBP et la DRIEE.

## **3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS**

### **3.1. PROJET ET TRAVAUX**

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 afin de suivre les projets nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction du dossier d'EIN.

Les projets / travaux suivants ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 :

- Projet de construction d'un bassin de rétention en bord de Vannetin à Choisy en Brie au Clos Vannetin,
- Plusieurs courses cyclistes enjambant le Vannetin ont été organisées,
- DIG d'entretien du Grand Morin et de ses affluents.

### **3.2. SENSIBILISATION A LA SUITE DE TRAVAUX IMPACTANTS ET SIGNALEMENTS**

Lors de ses visites sur le terrain, lorsque nous observons des travaux réalisés sans évaluation des incidences Natura 2000 ou des dommages sur le site Natura 2000, l'OFB, la DDT et la DRIEE sont systématiquement informés.



### 3.2.1. Barrages au pont de Milhard à Marolles en Brie

Lors des suivis écologiques de la « mulette épaisse » au Pont de Milhard à Marolles en Brie, il est constaté, depuis 3 ans, la construction de nombreux barrages et un pompage réalisé pour arroser des serres pour une activité de maraichage.

Cette station a été fortement impactée par la création de ces nombreux seuils, jusqu'à 60cm de haut, qui en bloquant les sédiments enfouissent les individus et détruisent leurs habitats.

En 2017, il avait été constaté la construction d'une dizaine de barrages, en amont et en aval du pont, ayant un impact bien visible sur le milieu. Le barrage le plus important, était constitué de tôles pour faire une retenue pour un pompage.

En aout 2018, malheureusement, le barrage en tôle avait été renforcé et un nouveau pompage avait été installé, il pompait la majeure partie du cours d'eau, en mettant à sec à l'aval. En septembre 2018, le propriétaire avait retiré son pompage et supprimé les tôles sur nos conseils.

En réalisant le suivi en aout 2019, nous avons pu observer que le pompage était de nouveau mis en place. Un barrage en bois juste en amont est présent pour protéger la buse d'aspiration.

A l'automne 2019, la DDT de Seine et Marne a considéré que le pompage n'était pas soumis à procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et par conséquent, il ne serait pas soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Les barrages artisanaux sont toujours présents sur la zone mais en moindre importance. N'ayant pu trouver l'auteur de ces barrages artisanaux, nous avons posé des affiches sur le site pour sensibiliser le public à leur impact sur les populations de mulette épaisse.

En été 2020, de nombreux barrages artisanaux ont de nouveau été identifiés dont certains de plus 30cm de haut. Il a été convenu avec le SMAGE des 2 Morin que ces barrages seraient retirés dans le cadre de leurs travaux d'enlèvement d'embarcades.

## 4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Campagne de pêches électriques pour évaluer les populations des espèces piscicoles communautaires,
- Suivi des habitats de mulette épaisse (*Unio Crassus*),
- Campagne d'analyse d'ADN environnemental : analyses bivalves.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2020 des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2021). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

### 4.1. CAMPAGNE DE PECHEES ELECTRIQUES

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : chabot (*Cottus gobio/perifretum* – Code Natura 2000 : 1163), lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées :

Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire a été réalisé sur 2 stations :

- Bois des Fourneaux à Choisy-en-Brie,
- Mizande à Saint-Siméon.



### Conclusions principales :

Le chabot est présent sur toutes les stations de pêche de Choisy en Brie à la confluence avec le Grand Morin.

En revanche, la lamproie de planer n'est inventoriée que sur la partie aval à partir de Saint Siméon.

Les deux espèces sont absentes de la partie amont, sur la station de Chartronges.

## **4.2. SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE EPAISSE (*UNIO CRASSUS*)**

Espèce concernée : mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Objectif : En 2014, une cartographie de la mulette épaisse dans le site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » a été réalisée. Les individus de mulette épaisse (*Unio crassus*) vivants n'ont été trouvés que sur le secteur délimité entre le barrage du Bois des Fourneaux à Choisy-en-Brie et l'ouvrage du château de Marolles-en-Brie. En 2015, une étude a été menée par l'ONEMA pour caractériser la population et tenter de définir sa viabilité. Les deux stations de suivis ont été définies en croisant les résultats de ces études. En 2017, cinq individus vivants ont pu être observés sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Description des actions réalisées : Pour ne pas impacter cette fragile population, il a été décidé de réaliser un suivi visuel des habitats de l'espèce. Une approche plus complète sera réfléchiée pour les futurs suivis avec notamment des mesures des paramètres physico-chimiques et hydrauliques, paramètres qui ont une influence directe sur la présence de l'espèce dans un milieu.

### Conclusions principales :

Lors du suivi des habitats d'espèces de la mulette épaisse de nombreux barrages artisanaux ont été observés sur deux stations connues. Il est prévu que le SMAGE des 2 Morin retire les barrages dans le cadre de leur programme de retrait d'embacles.

## **4.3. CAMPAGNE D'ANALYSE D'ADN ENVIRONNEMENTAL : ANALYSE BIVALVES**

Objectif : Amélioration des connaissances sur la répartition de la Mulette épaisse (*Unio crassus*) sur la rivière du Vannetin.

Espèces identifiées : Mulette épaisse (*Unio crassus*), Anodonte des rivières (*Anodonta anatina*), Mulette méridionale (*Unio mancus*), Mulette des peintres (*Unio picturum*).

### Description de la méthode de prélèvements :

La méthode de prélèvement consiste à filtrer l'eau de la rivière pendant 30 min maximum à l'aide d'une pompe électrique. Les particules contenues dans l'eau sont piégées dans le filtre et conservées dans une solution tampon avant d'être analysées. 2 répliques ont été réalisés pour chaque station.

L'ADN est ensuite extrait, amplifié puis séquencé par le laboratoire. L'identification taxonomique est après réalisée en comparant les séquences avec une base de références génétiques.

6 stations ont été échantillonnées lors de la campagne de prélèvement. Chaque station était espacée de 3 à 4 km pour couvrir l'ensemble du périmètre Natura 2000 de la rivière.

### Conclusions principales :

L'analyse de l'ADN environnemental sur le Vannetin a permis de confirmer la présence de la Mulette épaisse sur la rivière et d'identifier de nouveaux tronçons où l'espèce serait présente. Les résultats ont mis en avant deux stations où les populations de mulettes semblent être les plus nombreuses. Il s'agit des stations sur lesquelles le suivi visuel de l'espèce est habituellement effectué à Marolles-en-Brie et

au bois des Fourneaux. Le bivalve semble également présent au niveau de la station aval à Marolles-en-Brie.

Aucune détection de muette épaisse n'a été faite sur les stations de Choisy-en-Brie situées à l'amont. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site.

#### **4.4. PARTENARIATS**

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques sur le site avec les enjeux Natura 2000. La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CG77, ...).

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2020. Il s'agit notamment de la communauté de communes des 2 Morin, du SAGE des 2 Morin et du Syndicat intercommunal de la vallée du Haut Morin.

#### **4.5. ENTRETIEN DES BERGES ET DU LIT DU VANNETIN – SMAGE DES 2 MORIN**

Nous avons transmis au SMAGE les embacles observés qui faisaient barrage dans le lit du Vannetin.

## **5. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES**

### **5.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES**

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris. Nous exposons les outils Natura 2000 à chaque propriétaire rencontré.

### **5.2. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000**

En 2020, aucune Charte Natura 2000 n'a été signée.

### **5.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000**

Les propriétaires d'une parcelle à Choisy-en-Brie ont contacté l'animatrice en octobre pour avoir des informations sur les contrats Natura 2000 et les possibilités qu'ils offriraient. Les propriétaires souhaitent restaurer le faciès d'écoulement de la rivière pour que l'érosion de leur berge soit moins importante. Cela serait également bénéfique pour les espèces d'intérêt communautaires présentes dans le secteur telles que le chabot, la lamproie de planer et la muette épaisse.

Deux visites sur le terrain ont été réalisées en octobre et novembre 2020 par l'animatrice et les techniciens de rivières du SMAGE. Cela a permis de faire des mesures et de définir précisément les aménagements qui sont envisageables sur la rivière. A la suite de ces visites, une note technique a été rédigée par l'animatrice proposant la recharge granulométrique du lit ainsi que la création de banquettes. Ces aménagements rentreraient dans le cadre du contrat Hydro 1 du DOCOB « Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive ». La note technique a été soumise aux propriétaires qui sont actuellement en cours de réflexion sur la mise en place du contrat Natura 2000.

Aucun autre contrat n'a émergé en 2020.

## 5.4. ANIMATION DES MAEC

Depuis 2016, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

En effet, elle a déposé un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) sur le territoire « Brie Est » qui inclut le site Natura 2000. Ainsi, les MAEC seront proposées à l'échelle communale sur l'ensemble du site et plus seulement limitées aux parcelles bordant le cours d'eau.

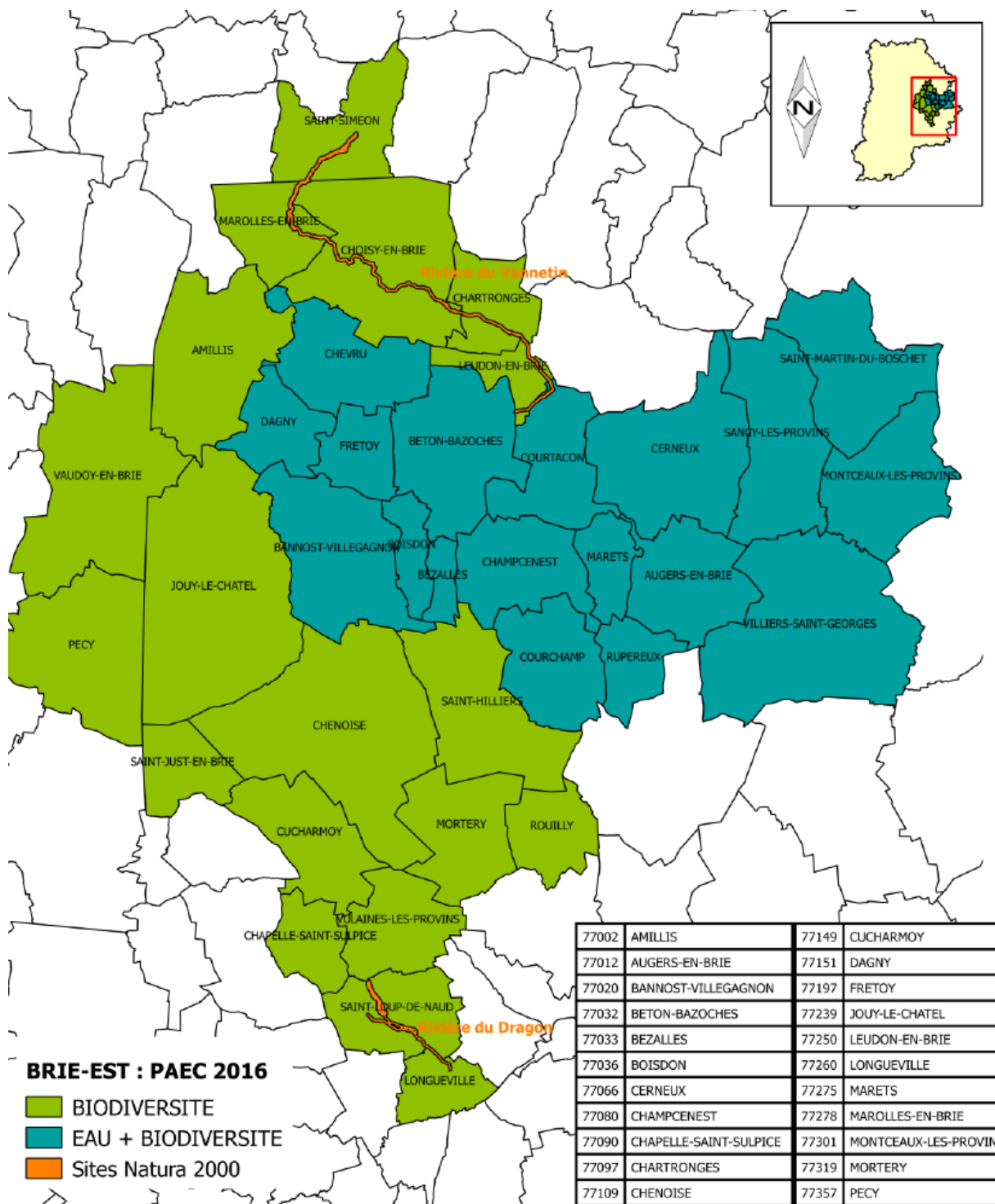


Figure 1 : Territoire PAEC Brie Est porté par la CA77 (Source : CA77)

## **5.5. AUTRES CONTRATS**

Nous avons fait émerger auprès du SMAGE des 2 Morin pour un projet de restauration de la continuité écologique du Vannetin par enlèvement des seuils sans usage connu.

Dix barrages font obstacles à la continuité écologique et impactent la qualité des habitats d'espèces d'intérêt communautaires sur 9,5 km. Huit d'entre eux n'ont pas d'usage connu.

L'enlèvement de ces 8 barrages permettrait la restauration de la rivière sur plus de 8 km en cumulé.

Une étude pour la suppression de ces seuils pourrait être portée par l'EPAGE du Grand Morin et financée à 90%, si l'action est inscrite dans le contrat eau et climat passé avec l'agence de l'eau Seine Normandie.

## **5.6. ANIMATION FONCIERE**

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du Vannetin.

# **6. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

## **6.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

### **6.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage**

Lors du comité de pilotage du site Natura 2000, une présentation des actions menées est effectuée, suivie d'échanges entre les différents acteurs. Un compte-rendu de réunion est rédigé.

Cette année, il n'y a pas eu de comité de pilotage.

### **6.1.2. Animation de groupes de travail**

Au cours de cette année 2020, l'animation de groupes de travail n'a pas été nécessaire.

### **6.1.3. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

Une réunion de cadrage pour l'année 2021 a été organisée en fin d'année.

## **6.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- Le suivi du marché d'animation avec la CC2M, bons de commande et facturation,
- Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- La réalisation du bilan d'animation pour 2019 et 2020 : Bilan d'animation et rapport du suivi écologique du site.

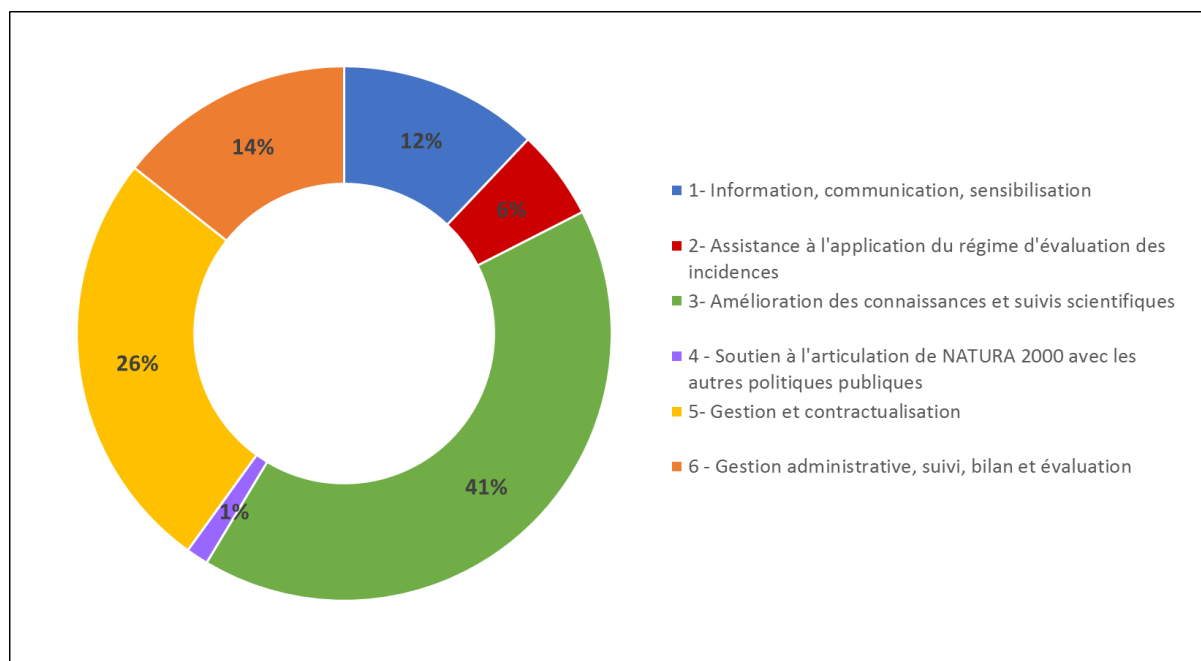
## 7. COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2019.

## 8. SYNTHESE

En 2020, le temps passé pour animer le site Natura 2000 a été de **36 jours**.

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :



**Figure 2 : Répartition des activités d'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » pour l'année 2020**

En 2020, les activités principales de l'animatrice ont porté sur les suivis scientifiques ainsi que sur l'émergence d'un contrat Natura 2000.